



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Marseille, le

25 JUIN 2018

LE PREFET

Madame la présidente,

Vous m'avez alerté sur la pollution atmosphérique engendrée par le trafic routier et ferroviaire. Je partage votre préoccupation et vous confirme que l'État est pleinement mobilisé sur la question de la qualité de l'air.

Depuis 2006, le département des Bouches-du-Rhône est couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Ce plan d'actions, porté par l'État, couvre l'ensemble des secteurs d'activités émetteurs de polluants atmosphériques. Ce plan a été révisé une première fois en 2013, conformément aux dispositions du code de l'environnement. Les derniers éléments disponibles datent de 2015 et montrent une tendance à la baisse des émissions de polluants depuis 2007 (-13 % pour les PM10, -23 % pour les PM2,5 et -42 % pour les NOx). Ces éléments sont encourageants mais encore insuffisants.

C'est pourquoi mes services travaillent avec ceux des collectivités pour élaborer d'ici fin mars une nouvelle feuille de route qui précisera les actions à mener visant à accélérer la baisse des niveaux de pollution et le nombre de ménages impactés. Ils s'appuieront pour ce faire sur l'évaluation du PPA de 2<sup>e</sup> génération.

S'agissant des déplacements entre Aix-en-Provence et Marseille, notre premier souci doit être de lutter contre l'auto-solisme (véhicule utilisé par une seule personne). Dans cette optique et en cohérence avec les ambitions de l'État et de l'agenda mobilité de la métropole, nous engageons en parallèle la création de voies réservées aux bus le long des autoroutes et la modernisation de la ligne ferroviaire. L'objectif est de réduire de 8 % le trafic de véhicules particuliers sur cet axe très fréquenté et, par voie de conséquence de diminuer la pollution afférente. La part du train devrait passer de 7 500 à 15 000 voyageurs par jour.

Madame Michelle BARRAL

Présidente de la Fédération des CIQ  
du pays d'Aix Le Ligourès  
Place Romée de Villeneuve  
13 090 Aix-en-Provence

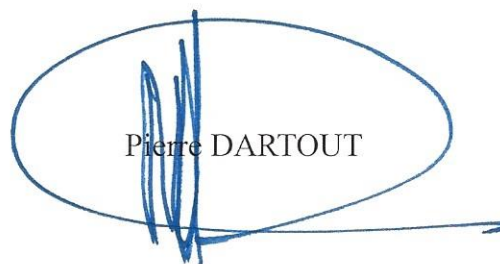
Dans cette phase de travaux ferroviaires, l'électrification de la ligne n'a pu être programmée compte tenu de son coût élevé (145 M€). Toutefois, des études sont en cours pour permettre d'identifier des alternatives écologiquement plus performantes à la traction thermique de type diesel (caténaires, batteries, propulsion hydrogène, etc.). Dans ce même cadre, une étude sur la qualité de l'air autour de la gare d'Aix a été confiée à Air-Paca afin de disposer d'une connaissance plus actualisée sur ce périmètre.

Enfin, si vous souhaitez disposer d'un panorama plus complet des actions en faveur de la qualité de l'air, je vous invite à consulter le site Internet de la DREAL. Vous y trouverez les informations relatives aux différentes composantes du PPA (transport, aménagement, déplacements, industrie, résidentiel, agriculture, brûlage).

Elles sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-et-pollution-r143.html>

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes hommages respectueux.



Pierre DARTOUT

Copie : - DREAL  
- SG 13